



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COLLECTIVITÉS
DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME**

131, Cours Genêt - Z.I L'Ormeau de Pied
CS 70510 - 17119 SAINTES-CEDEX

-:-:-:-:-:-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 JANVIER 2026

Date de convocation : le 21/01/2026
Nombre de Délégués en exercice : 109
Nombre de Délégués présents : 56
Secrétaire de séance : Michel PELLETIER

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE 27 JANVIER à 10 HEURES 00,

Le Comité du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COLLECTIVITÉS DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME s'est réuni en la salle Multipôle – 9 rue du Parc à Saint-Georges-des-Coteaux (17810) –, sous la Présidence de Monsieur Loïc GIRARD, Président du Syndicat Départemental de la Voirie.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants suivants :

Représentants Cantonaux et Communes de plus de 15 000 habitants :

- Canton d'AYTRÉ : M. Patrick ORGERON ;
- Canton de CHANIERS : M. Christian LECLANCHE ; M. Patrick ANTIER ;
- Canton de CHATELAILLON : Mme Pascale LEYON ; M. Jean-Jacques PETIT ; M. Philippe BERNARD ;
- Canton de L'ILE D'OLÉRON : M. Bruno GAILLOT ;
- Canton de LA JARRIE : M. Jean-Louis LÉGER ; M. Richard PRINTEMPS ;
- Canton de JONZAC : M. Jean-Marie RIPPE ;
- Canton de MARANS : M. Philippe NERON ;
- Canton de MARENNE : M. Jean-Marie PETIT ; M. Philippe BOIVIN ;
- Canton de MATHA : M. Bernard GOURSAUD, M. Patrick BOUILLOU ;
- Canton de PONS : M. Gérard COTARD ; M. Jean-Pierré BOUCHET ;
- Canton de ROYAN : M. Dominique FRANQUE DE LUXEMBOURG ; M. Stéphane DEVOUUGE ;
- Canton de ST JEAN D'ANGÉLY : M. Maurice PERRIER ; M. Michel PELLETIER ; M. Jacky PRROUTEAU ; M. Jacques GARDRE ;
- Canton de ST PORCHAIRE : M. Jean-Pascal VIALE ; M. Alain RENOUX ;
- Canton de SAINTONGE ESTUAIRE : M. Dominique QUEQUET ; M. Christian LAINE ; M. Mickaël PÉRÉ ;
- Canton de SAUJON : M. Pascal FERRÉ ;

AR Prefecture

017-251701827-20260127-2026003DCS-DE

Reçu le 30/01/2026

- Canton de SURGÈRES : M. Jean-Yves ROUSSEAU ;
- Canton de TONNAY CHARENTE : M. Jean-Philippe GUIGNOUARD ; M. Christian BRUNET ; M. Patrick LE MOINE ;
- Canton de LA TREMBLADE : M. Philippe PICON ; M. Emmanuel DAUGY ; M. Pierre BERNARD BARTHE ;
- Canton LES TROIS MONTS : M. Bruno GUICHARD ; M. Patrick BARIBAS ;
- Ville de ROCHEFORT : M. Gérard PONS ;
- Ville de SAINTES : M. Joël TERRIEN ; M. Ammar BERDAI ;

Représentants de Groupements de Communes :

- CDA ROCHEFORT OCÉAN : M. Bruno BESSAGUET ; M. Denis ROUYER ;
- CDA ROYAN ATLANTIQUE : M. Christian PITARD ;
- SAINTES GRANDES RIVES, L'AGGLO : M. Gérard PERRIN ;
- CDC CŒUR DE SAINTONGE : M. Jean-Claude GRENON ; M. Philippe GACHET ;
- CDC DE GÉMOZAC ET DE LA SAINTONGE VITICOLE : M. Loïc GIRARD ; M. Jean GEAY ;
- CDC DE LA HAUTE SAINTONGE : M. Bruno ROBERT ; M. Christian DUGUÉ ;
- CDC ILE D'OLÉRON : M. Patrick GAZEU ;
- CDC VALS DE SAINTONGE : Mme Annie POINOT-RIVIÈRE ; M. Alain FOUCHER ;
- SIVOM de JONZAC : M. Patrick BERTHELOT ;
- SIVOM MIGRON VILLARS LE SEURE : M. Philippe CHASSERIEAU ;

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Représentants Cantonaux et Communes de plus de 15 000 habitants :

- Canton d'AYTRÉ : M. Patrick ROBIN ; M. Dominique BOUCARD ; M. Alain MARTAIL ;
- Canton de CHANIERS : M. Patrick RAFFIN ; M. Patrick ROUDIER ;
- Canton de L'ILE D'OLÉRON : Mme Vanessa PARENT ; M. Élisée BRUNET ;
- Canton de L'ILE DE RÉ : M. Jean-Pierre PICOT ; M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU ; M. André ROULLET ;
- Canton de LA JARRIE : M. Jean-Pierre JAMMET ; M. Stéphane COLIN ;
- Canton de JONZAC : M. Claude BELOT ; M. Pierre-Noël ROY ;
- Canton de LAGORD : M. André TURCOT ; M. Patrick PHILBERT ; M. Jacques GLÉNEAUD ; M. Jean-Louis BOUILLAUD ;
- Canton de MARANS : M. Philippe BERTHELOT ; M. Dominique PARPAY ;
- Canton de MARENNE : M. Olivier CHERE ;
- Canton de MATHA : Mme François LANOS-HIRT ;
- Canton de PONS : M. Laurent NIVARD ;
- Canton de ST PORCHAIRE : M. David DA SILVA ;
- Canton de SAUJON : M. Jean-Marc BABIN ; M. Florian BALAY ;
- Canton de SURGÈRES : M. Jean-Jack AUBOYER ; M. Thierry PILLAUD ; M. Jérôme BRUNET ;
- Canton de THÉNAC : M. Fabrice MOREAU ; M. Pierre TUAL ; M. Régis NÉGRIER ;
- Canton de TONNAY CHARENTE : M. Gaël CHARPENTIER ;
- Canton de LA TREMBLADE : Mme Christine FRESSONNET ;
- Canton LES TROIS MONTS : M. Serge JOURDAIN ; M. Johann LEBOUCHQ ;
- Ville de ROCHEFORT : Mme Christèle MORIN ;

Représentants de Groupements de Communes :

- CDA ROYAN ATLANTIQUE : M. Serge ROY ;
- SAINTES GRANDES RIVES, L'AGGLO : M. Francis GRELLIER
- CDC AUNIS ATLANTIQUE : M. Daniel BOURSIER ; M. Philippe NEAU ;
- CDC AUNIS SUD : M. Olivier DENECHAUD ; M. François PELLETIER ;
- CDC BASSIN DE MARENNE : M. Patrice BROUARD ; M. François SERVENT ;
- CDC ILE D'OLÉRON : M. Luc COIFFÉ ;
- SIVOM DU CANTON DE JONZAC : M. Christophe CABRI ;
- SIVOM ST BRIS DES BOIS ST CÉSAIRE : Mme Géraldine DESRENTES ;
- SICN MONTGUYON ET MONTLIEU LA GARDE : M. Jean-Marc PAILLÉ ; M. Jean-Luc BERTRAND ;
- SIVU BRIZAMBOURG BERCLOUX ECOYEUX : M. Jean-Dominique RAGONNAUD ;
- SIVU BARZAN CHENAC ST SEURIN D'UZET : M. Michel GENOUEL ;
- DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME : M. Alexandre GRENOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1, L.5211-36, D.2312-3 et D.5211-18-1, qui rend notamment obligatoire la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif, afin de permettre au Comité syndical de débattre sur les grandes orientations du prochain budget,

Vu la loi du 7 Août 2015, portant « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (Loi NOTRe) précisée par le décret du 24 Juin 2016 n° 2016-841, qui a renforcé le rôle du DOB en définissant son contenu formalisé dans un rapport soumis au vote,

Vu le Comité Syndical et le Bureau Syndical suite au renouvellement des conseils municipaux de 2020, et modifiés lors de l'Assemblée générale du 25 Novembre 2021,

Vu l'arrêté préfectoral du 6 septembre 2021 portant modification des statuts, nommément désigné « Syndicat Départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime », syndicat mixte ouvert restreint au sens de l'article L.5721-8 du CGCT,

Considérant que doit être présenté par le Président, dans un délai de dix semaines précédent l'examen des budgets primitifs, un rapport prévu à l'article L.2312-1 du CGCT sur les orientations budgétaires du Syndicat Départemental de la Voirie,

Considérant les présentations par M. le Président contribuant au rapport d'orientations budgétaires,

Considérant les débats qui s'en sont suivis,

Considérant que le rapport est transmis par le Syndicat Départemental de la Voirie à la Présidente du Département, aux maires des communes et Présidents d'EPCI qui en sont membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public au siège du Syndicat Départemental de la Voirie dans les quinze jours suivant la tenue du débat d'orientations budgétaires.

Après avoir entendu l'exposé et après avoir débattu,

LE COMITÉ SYNDICAL

DÉCIDE

- ✓ **De prendre acte** du rapport d'orientations budgétaires ci-annexé présenté pour l'année 2026 et des débats intervenus.
- ✓ **De charger** Monsieur le Président d'effectuer les formalités décrites ci-dessus concernant la transmission, la mise à la disposition du public et la publication du rapport ci-joint.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Le Président,

Loïc GIRARD

Délibération publiée sur le site internet du SDV 17 le

30 janvier 2026

Le Secrétaire de séance,

Michel PELLETIER

